

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes d'Airan de la commune de Valambray sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR (pouvoir à Eric MARGERIE), Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), William HERFORT, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Mmes Sylvie SALLE et Laurence MORIN

Secrétaire de séance : Mme Coralie ARRUEGO

Date de convocation :  
11.01.2024  
Date d'affichage  
11.01.2024

-----

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 28  
Titulaires 27  
Suppléants 1  
Pouvoirs 6  
Votants 34

Quorum 20

### Délibération n° 2024 / 9

**Objet : OTRI - Lancement de deux consultations pour la mise en place du tri à la source, de la collecte séparée des biodéchets et de la tarification incitative**

Dans un souci de maîtriser des coûts liés à la mise en concurrence (reprographie, publicité, dématérialisation...), il convient d'autoriser le lancement de deux consultations :

- La première consultation prendra la forme d'un accord-cadre ayant pour objet la fourniture des équipements nécessaires à la collecte des ordures ménagères résiduelles et à la mise en place du tri à la source des biodéchets, exécuté par l'émission de bons de commande au sens de l'article R2162-2 du code de la commande publique. Cet accord-cadre comprendra huit lots :
  - Lot n°1 : fourniture et livraison des composteurs individuels
  - Lot n°2 : fourniture et livraison de bioseaux ;
  - Lot n°3 : fourniture et livraison de points d'apports volontaires en abris-bacs ;
  - Lot n°4 : fourniture et livraison de châssis 26 tonnes ;
  - Lot n°5 : fourniture et livraison de châssis 26 tonnes avec caisse étanche ;
  - Lot n°6 : Fourniture et distribution de bacs roulants pucés ;
  - Lot n°7 : Fourniture et livraison de sacs ;
  - Lot n°8 : Fourniture de systèmes d'identification embarqués sur des bennes à ordures ménagères pour des bacs pucés ;

Le montant estimatif de cet accord-cadre est de 1 294 400 € HT.

Cet accord-cadre sera conclu à l'issue d'une procédure d'appel d'offres

ouvert conformément aux dispositions des article R2161-2 et suivants du code de la commande publique, pour une durée de quatre ans.

Les attributaires seront désignés sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre, prix proposé et délais d'exécution.

La nature précise des prestations attendues, la pondération et les modalités de mise en œuvre de chacun des critères seront précisées dans le dossier de consultation mis à disposition des entreprises.

- La seconde consultation prendra la forme d'un marché de prestations de services ayant pour objet l'assistance à la mise en place de la tarification incitative et la collecte ; ce marché de service comprendra trois lots :
  - o Lot n°1 : réalisation des enquêtes de dotation
  - o Lot n°2 : mise à disposition d'un logiciel de gestion des usagers et de facturation
  - o Lot n°3 : mise à disposition de systèmes embarqués de géolocalisation permettant l'exploitation des données et l'aide aux chauffeurs pour le guidage de la collecte

Le montant estimatif de cet accord-cadre est de 197 200 € HT.

Cet accord-cadre sera conclu à l'issue d'une procédure adaptée au sens de l'article L2123-1 du code de la commande publique, pour une durée de quatre ans.

Les attributaires seront désignés sur la base des critères suivants : valeur technique de l'offre et prix proposé.

La nature précise des prestations attendues, la pondération et les modalités de mise en œuvre de chacun des critères seront précisées dans le dossier de consultation mis à disposition des entreprises.

Un point sur la communication à venir est fait par M. AMILCAR.

Il est indiqué que les communes seront destinataires d'éléments de langage afin de pouvoir apporter des réponses aux administrés. La communication nationale faite dans les médias pouvant induire les usagers en erreur.

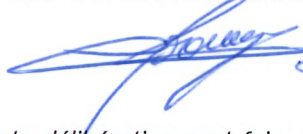
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Décide d'autoriser le lancement de deux consultations pour la mise en place du tri à la source, de la collecte séparée des biodéchets et de la tarification incitative selon les modalités indiquées ci-dessus ;

↳ Autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,  
Mme Coralie ARRUEGO



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*